

Compte rendu de l'audio conférence du 26/01/23 : Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

Ce 26 janvier, la Direction nous a convié à une audio conférence pour nous annoncer la création au **01/09/2023** d'un **Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) à Montpellier (site Millénaire 1^{er} étage) ainsi que d'une antenne à Béziers (site Verdier bât B)**. Le SDIF aura en charge les missions du CDIF et les missions foncières des SIP. Cela concerne environ **70 emplois**. La Direction a assuré le transfert de la totalité des emplois vers le SDIF. Nous y serons vigilants en CSAL.

La Direction nous explique que son choix découle :

- du rapport d'audit,
- le monde du foncier évolue et les nouveaux applicatifs comme GMBI nécessitent de travailler de façon centralisée
- les 3/4 des Directions ont un SDIF

Le projet de création du SDIF sera présenté en CSAL, en avril. D'ici là, des **Groupes de Travail (GT)** seront organisés entre la Direction, les chefs et des agents volontaires. Les aspects métiers et organisationnels, ainsi que les liaisons entre les services y seront abordés.

La Direction indique vouloir tout d'abord établir précisément le **périmètre** des agents concernés par cette réorganisation. Il sera composé des **agents de CDIF et SIP exerçants des missions foncières**. Le SIP Est Hérault n'ayant pas de cellule foncière, les agents exerçants tout ou partie de la mission foncière seront concernés.

Les RH se rapprocheront des agents concernés pour échanger sur leurs envies et situations personnelles en vue du mouvement local de mutation de mai 2023.

La Direction nous a ensuite proposé un point RH, tout en précisant bien que cela sera à « affiner ». **De notre côté, nous attendons l'instruction de mutation locale et vérifierons que les règles soient appliquées.**

Voici donc comment la Direction voit, pour le moment, les choses :

- les agents dans le périmètre des **SIP Mosson/ SIP Millénaire/CDIF de Montpellier** (respectivement ceux du **SIP et CDIF de Béziers**) ont l'obligation de suivre leur mission au **SDIF de Montpellier** (respectivement au **SDIF de Béziers**). Puisqu'il n'y a pas de changement de résidence administrative, la prime de restructuration de service (PRS) ne s'appliquera pas. Les agents qui ne souhaitent pas suivre leur mission au SDIF pourront demander un autre service pour convenance personnelle

- les agents dans le périmètre des SIP de Sète, Lodève et Lunel se verront appliquer la pyramide des priorités (comme pour le NRP) avec PRS.

La CGT FP 34 a demandé si leur priorité 1 « suivre la mission » sera accordée pour le SDIF de Montpellier ou pour l'antenne de Béziers? En effet, l'application ALOA, utilisée pour les mutations locales ne permet pas de faire deux vœux avec la priorité 1. Nous l'avons déjà constaté lors du NRP. Cependant, **pour la CGT FP 34, les agents concernés de Sète, Lunel et Lodève doivent pouvoir exercer cette priorité 1 sur Montpellier comme sur Béziers. La Direction a répondu qu'elle l'accordera** et fera un retraitement manuel des demandes au besoin.

La Direction n'a pas été très claire pour les agents de SIP, ne souhaitant pas intégrer le SDIF, et souhaitant rester dans leur SIP... Prenant l'exemple de Lodève, elle parle de possibilité de rester sur place en tant qu'ALD. Pour les Montpelliérains pas contre, la possibilité d'affectation sur un autre service de la commune est évoquée.

Agents concernés par cette restructuration, contactez-nous ! Nous serons au rendez-vous pour vous défendre et vous conseiller.

Nous avons ensuite posé des questions métiers : qui va gérer le stock au 31/08/2023 (contentieux en attente, déclaration non saisies, ..) ? Qui assistera et gèrera les CCID ? Où seront stockées les archives ? Quel périmètre de compétences pour Montpellier et Béziers ? Quelle organisation du travail (évaluation H, P, ..) ?

La Direction n'a eu qu'une réponse : cela sera vu en GT, avec les agents et les encadrants.

Pour conclure cette audio conférence, la CGT Finances Publiques 34 a souhaité exprimer **le ras-le-bol des agents** :

Lors du dernier CSAL, nous avons interpellé la Direction sur la situation particulière d'effectif réel du CDIF. Même si la création du SDIF n'est finalement qu'en retour en arrière, nous ne sommes pas convaincus par l'explication applicative liée à GMBI. Cette restructuration va une fois de plus impacter des agents dans leur vie professionnelle et personnelle. D'autant que cette année encore, **les agents de la DDFIP 34 sont victimes de relocalisations** (Antennes SIE, CDC Pro, ..) alors **nous sortons à peine d'un NRP qui a impacté et fragilisé tous les services !!!**